

Experts Comptables & Commissaires aux Comptes Associés Daniel BORJA Catherine PIGEON

Association RESEAU INTERMED

Chez ADOMA 144 Rue Garibaldi 69 455 LYON Cedex 06

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

* Exercice clos le 31 décembre 2012 *

* * *

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

* * *

Siège social LYON (F-69003) : La Part Dieu - 3, rue du Lac - Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 / Fax +33 (0)4 37 48 09 01 Cabinet LA FARE EN CHAMPSAUR (F-05500) : Les Barraques - Tél. +33 (0)4 92 49 05 88 / Fax +33 (0)4 92 40 68 33 Cabinet TALLARD (F-05130) : 12, avenue de Provence - Tél. +33 (0)4 92 54 03 99 / Fax +33 (0)4 92 54 13 84



Experts Comptables & Commissaires aux Comptes Associés
Daniel BORJA
Catherine PIGEON

Association RESEAU INTERMED

Chez ADOMA 144 Rue Garibaldi 69 455 LYON Cedex 06

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

* Exercice clos le 31 décembre 2012 *

Siège social LYON (F-69003) : La Part Dieu - 3, rue du Lac - Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 / Fax +33 (0)4 37 48 09 01 Cabinet LA FARE EN CHAMPSAUR (F-05500) : Les Barraques - Tél. +33 (0)4 92 49 05 88 / Fax +33 (0)4 92 40 68 33 Cabinet TALLARD (F-05130) : 12, avenue de Provence - Tél. +33 (0)4 92 54 03 99 / Fax +33 (0)4 92 54 13 84

ARAGOR

Aux membres de l'association

nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, sur : En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale,

- qu'ils sont joints au présent rapport ; le contrôle des comptes annuels de l'association Réseau INTERMED, tels
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi

notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier. Il nous appartient, sur la base de

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences avons SUIVIS, effectué les notre estimations significatives retenues audit selon les normes d'exercice et la professionnel présentation

opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des Nous certifions que les comptes annuels l'association à la fin de cet exercice. sont, au regard des règles et principes

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes la justification de nos appréciations, nous vous informons que les découlant de l'application du règlement CRC 99-01. pour ce qui concerne les comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à contributions volontaires en nature et les fonds dédiés appréciations

de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit



III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel

dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et et les comptes annuels.

Lyon, le 13 Mai 2013

Catherine PIGEON Pour ARAGOR

Commissaire aux comptes

BILAN

ARAGOR

Société d'Experitse Comploble et de Commissarial aux Comples
La Part Dieu - 3. rue: du Lac - 69003 LYON - France
Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 - Fax +33 (0)4 37 48 09 01
SIRET 485 636 333 00011 - APB 741 C



ACTIF	Montant brut	Amortissements	31/12/2012 (12) 31/12/2011 (12)	31/12/2011 (12)
ACTIF IMMOBILISE				
Autres créances Disponibilités Charges constatées d'avance	59 531 251 942 744		59 531 251 942 744	20 047 240 318 839
ACTIF CIRCULANT	312 218		312 218	261 205
TOTAL GENERAL ACTIF	312 218		312 218	261 205

261 205	312 218	TOTAL GENERAL PASSIF
216 618	264 639	DETTES
62 947 143 754 9 917	42 518 215 428 6 694	Emprunts et dettes assimilées Fournisseurs et comptes rattachés Autres dettes, dont comptes courants d'associés
44 587	47 579	CAPITAUX PROPRES
16 588 (5 801) 33 800	16 588 (5 801) 2 992 33 800	Réserve légale Report à nouveau Résultat de l'exercice Provisions réglementées
31/12/2011 (12)	31/12/2012 (12) 31/12/2011 (12)	PASSIF





COMPTE DE RESULTAT



COMPTE DE RESULTAT

(5 801)	2 992	BENEFICE ou PERTE
3 640 15 000 63 097	2 989 20 429	Produits financiers Produits exceptionnels Charges exceptionnelles
38 656	(20 426)	RESULTAT D'EXPLOITATION
589 935	672 311	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION
567 771 116 16 801 5 246	640 824 126 23 544 7 817 0	Autres charges externes crédit bail immobilier Impôts, taxes et versements assimilés, dont taxe professionnelle CFE et CVAE Rémunérations du personnel Charges sociales Autres charges, dont provisions fiscales implantations étranger
628 591	651 884	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION
628 385 206	650 918 966	Subventions d'exploitation reçues Autres produits
31/12/2011 (12)	31/12/2012 (12)	RESULTAT COMPTABLE

2 992	éficits BENEFICE ou PERTE	RESULTAT FISCAL après imputation des déficits	RESULTAT FISCAL
	ise à l'IS) dont imputés	arrière (entreprise soum	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprise soumise à l'IS) Déficits antérieurs reportables
2 992	éficits BENEFICE ou PERTE	RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits	RESULTAT FISCAL
			ZFA
	créances sur déficit	créan	Divers, dont "Outre mer"
	Pôle de compétitivité	Pôle de	Entreprise innovante
1	Rep. ent. Difficultés	Rep. e	Zones franche Corse
	Zones franche urb.	Zone	Entreprise nouvelle
			DEDUCTIONS
	écart sur OPCVM	écart su	Divers, intérêts Cptes-cts
			Provisions non déductibles
	non déductibles	et autres amortissements	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles
		sonnels non déductibles	Rémunérations et avantages personnels non déductibles
			REINTEGRATIONS
2 992	Résultat comptable		RESULTAT FISCAL



ANNEXE



ANNEXE **AUX COMPTES ANNUELS**

La présente annexe aux comptes annuels vise à fournir une information pertinente sur l'entité concernée. En conséquence, seuls les éléments significatifs et non déjà mentionnés dans le bilan ou dans le compte de résultat de l'entité concernée sont présentés ci-après.

INTRODUCTION

Le total bilan de l'exercice clos au 31/12/2012 s'élève à 312 218 0

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total des produits de 651 884 euros et un total des charges de 672 311 euros, dégageant ainsi un bénéfice de 2992 euros.

Les comptes annuels ont été établis le 25 février 2012

REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

I.

Dans l'objectif de présenter une image fidèle, les comptes annuels de l'exercice ont été établis :

En respectant les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité;

Conformément aux hypothèses de bases suivantes : . Continuité de l'exploitation,

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, du règlement du CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général et du règlement 99-01 du 16 février 1999 relatif aux spécificités des associations et fondations.

méthode des coûts historiques La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes : Ed. +33 (0)4 37

ACTIF IMMOBILISE

2

NEANT

3 CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

4 DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

5 VALEUR MOBILIERE DE PLACEMENT

NEANT

AUTRES INFORMATIONS

0

Engagements liés aux droits individuels à la formation (DIF)

La loi N°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle ouvre pour les salariés, bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an et cumulable sur une période de 6 ans.

des charges de période et ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une provision Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation sont considérées comme

A la clôture de l'exercice, le nombre d'heures DIF acquis s'élève à 38 heures

5.2 Engagements de retraite

L'association a opté pour la non comptabilisation des indemnités de départ à la retraite. compte tenu de l'ancienneté des salariés le montant des engagements est 929€. Toutefois

5.3 Provisions

Il a été attribué par décision de l'ARS, en 2008 un fonds de roulement à hauteur de 33 800€

5.4 Contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature d'ADOMA se chiffrent à 88 788€ pour l'exercice 2012

Elles se décomposent en :

- Prestations en nature pour 75 188€
- Mise à disposition gratuite de biens pour 13 600€

Les contributions volontaires ne sont pas comptabilisées dans les comptes, les contributions en nature correspondent à la valorisation du temps passé par les personnes mises à disposition ou détachées par un membre de l'association et par des volontaires professionels bénévoles extérieurs à

5.5 Subventions et fonds dédiés

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Lorsque le financeur refuse le report de consommation des fonds sur l'exercice suivant, le reliquat de subvention non consommé est constaté en subvention à reverser.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

V

NEANT



LEXGO SEFICO	INTERMED	
	Comptes annuels au 31 décembre 2012	Page 9

INTERMED - FONDS DEDIES

Dispositif	Année	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
FICQS	2 011	5 667			5 667
FICQS prestations dérogatoires	2 010	11 100			11 100
PRIPI	2 011	41 081		15 330	25 751
CARSAT	2 011	5 099		5 099	
TOTAL		62 947	-	20 429	42 518

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS PLUS ET MOINS-VALUES

TOTAL	Actif immobilisé	IMMOBILISATIONS
AL	début d'exercice	Valeur brute
		Augmentations
		Diminutions
	fin d'exercice	Valeur brute
	légale	Réévaluation

TOTAL		Immobilisations amortissables début d'exercice do	AMORTISSEMENTS Montant Augn
		dotations	Augmentations
		sorties-reprises	Diminutions
	124114	fin d'exercice	

	TOTAL	Immobilisations cédées Val	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES
		leur d'actif	ES
		Valeur d'actif Amortissements Valeur résiduelle Prix de cession	
		Valeur résiduelle	
TOTAL		Prix de cession	
		Court terme	Plus ou m
		Long terme	Plus ou moins-values



CREANCES ET DETTES

	61 757	61 757	TOTAL GENERAL
	209 60 805 744	209 60 805 744	Personnel et comptes rattachés Débiteurs divers Charges constatées d'avance
plus d'un an	l an au plus	Montant brut	ETAT DES CREAVCES

		223 603	223 603	TOTAL GENERAL
		215 428 3 525 4 524 126	215 428 3 525 4 524 126	Fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Etat : autres impôts, taxes et assimilés
plus de 5 ans	I an au plus plus d'1 an,-5 ans	I an au plus	Montant brut	ETAT DES DETTES

